

# HEC *onomist*

## LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS

ECONOMIE SOCIÉTÉ LIFESTYLE MADE IN HEC CAMPUS ARCHIVES

Q

### LE CONFLIT ENTRE L'INTÉRÊT ET LES RELIGIONS ABRAHAMIKES

SINAN GUVEN OPINIONS SOCIÉTÉ 19 OCTOBRE 2020 TEMPS DE LECTURE: 7 MN

L'intérêt qu'on définit tout simplement comme la rémunération d'un créancier auprès d'un débiteur pour lui avoir prêté du capital est un concept très ancien qui date probablement des Sumériens et qu'on retrouve aussi chez d'autres anciennes civilisations comme les Égyptiens ou les Romains. Pourtant ce concept qui paraît indispensable à l'économie et aux transactions financières n'a pas toujours été bien vu par tous et a notamment été condamné par les trois religions abrahamiques : le judaïsme, le christianisme et l'islam. Comment donc a évolué ce conflit entre le prêt à intérêt et les trois religions qui ont en quelque sorte façonné le monde depuis des milliers d'années ?

#### LE JUDAÏSME ET LE CHRISTIANISME : LES RELIGIONS QUI JADIS AVAIENT INTERDIT L'INTÉRÊT

Le judaïsme, qui est la première des religions abrahamiques à apparaître sur la Terre, interdit clairement le prêt à intérêt. On rencontre de nombreuses fois des passages qui condamnent l'intérêt dans la Torah comme le livre de l'Exode 22:25-27, le Lévitique 25:36-37 et le Deutéronome 23:20-21.

Il existe deux termes pour désigner l'intérêt dans l'hébreu biblique : le *neshekh* et le *marbit* ou *tarbit*. *Neshekh* signifie littéralement morsure et le fait qu'on emploie un terme à ce point péjoratif nous donne une idée de comment est perçu l'intérêt dans l'Ancien Testament. On estime que cela est une métaphore du point de vue du débiteur : on ne sent la morsure d'un serpent que très peu au début, mais la douleur avance progressivement dans le corps et ce dernier succombe au venin.

Ce qui est intéressant avec cette interdiction, c'est qu'elle ne comprend que la communauté juive. Dans le Deutéronome 23:20-21 on dit « lorsque vous prêterez de l'argent, des vivres ou toute autre chose à un compatriote, vous n'exigerez pas d'intérêt de sa part. Vous pouvez exiger des intérêts lorsque vous faites un prêt à un étranger, mais vous ne prêterez pas à intérêt à vos compatriotes ». Pourtant pour les péchés comme le vol ou la fraude, la Torah ne fait pas de différence entre un juif et un non-juif.

Quant au christianisme, la question de l'intérêt est un peu plus complexe que dans le judaïsme, car, contrairement à l'Ancien Testament, on ne rencontre pas de passage qui s'oppose explicitement au prêt à intérêt dans le Nouveau Testament (en effet, les chrétiens considérant l'Ancien Testament essentiel, l'intérêt est de fait considéré comme un péché dans le christianisme). Pourtant, la prise de position du monde chrétien par rapport à l'intérêt a été clairement négative pendant très longtemps.

Déjà en 325 après J.-C., le premier Concile de Nicée interdit le prêt à intérêt pour le clergé. Après la chute de l'empire romain, l'Eglise catholique romaine, qui devient l'autorité la plus puissante, le condamne aussi, mais à travers différentes phases. Or, c'est à partir des années 1200 que l'intérêt commence véritablement à devenir un péché important dans le christianisme alors que sa condamnation était relativement modérée avant. La condamnation de l'intérêt auprès des chrétiens atteint son apogée lors de cette période surtout avec les conciles de Lyon et de Vienne et ceux qui prêtent du capital à intérêt subissent d'importantes punitions. Même si le degré de modération de cette condamnation varie au fil des siècles, elle reste présente jusqu'au XIXe siècle et la révolution industrielle.

Mais quelle est la justification de cette guerre menée contre l'intérêt ? Tout d'abord, il est évident que les religions ont joué le rôle de régulateur social pendant très longtemps. Il faut aussi savoir que l'intérêt aujourd'hui et dans le monde antique n'étaient pas tout à fait la même chose. Des taux très élevés étaient appliqués et ces prêts, avec de tels taux, augmentaient forcément l'inégalité et rendaient la dette du débiteur impayable envers le créancier après un certain temps. Lorsqu'on a une réflexion sur l'interdiction de l'intérêt, il faut donc se mettre dans un contexte historique où il n'y avait pas de régulation suffisante contre des taux exagérés et cela pouvait avoir un impact négatif sur le bien-être social.

Selon certains chercheurs, au Moyen-Âge, l'interdiction de l'intérêt était en faveur des paysans pour qu'ils puissent lisser leur consommation à travers le temps car, lorsque leurs récoltes étaient mauvaises, ils devaient s'endetter auprès des seigneurs pour se nourrir.

Saint-Thomas d'Aquin a joué un rôle important dans l'interdiction de l'intérêt en tant que penseur et avait construit des arguments qui s'appuyaient sur la raison et non le fanatisme. Il s'était notamment basé sur la pensée aristotélicienne selon laquelle l'argent est un outil pour évaluer la valeur d'un objet et un moyen d'échange, mais pas un moyen d'enrichissement.

Néanmoins, le monde a évolué, nous vivons dans un système capitaliste où les institutions financières telles que les banques jouent un rôle très important et le christianisme et le judaïsme se sont adaptés à ce système en rendant la condamnation de l'intérêt obsolète.

Le judaïsme est la première des religions à se débarrasser de cette restriction et cela a permis aux juifs de créer un monopole dans le marché de la dette pendant très longtemps. Des penseurs importants de la religion juive comme Moïse Nahmanide ou Isaac Abravnel étaient d'accord d'appliquer l'intérêt tant qu'il était question de taux raisonnables et, selon la pensée de Moïse Maimonide, des choses similaires à l'intérêt pouvaient être appliquées.

#### L'ISLAM : LA SEULE RELIGION QUI A GARDÉ LA CONDAMNATION DE L'INTÉRÊT

L'islam, la dernière des religions abrahamiques, est la seule des trois qui encore aujourd'hui condamne l'intérêt. La prise de position du Coran, source majeure de la loi islamique, par rapport à l'intérêt est bien définie : les sourates Al-Baqara, Ali Imran et Al-Nisa condamnent explicitement l'intérêt. Les hadiths qui constituent la deuxième source la plus importante de la loi islamique sont en accord avec le Coran. On a une ambiguïté avec le vocabulaire parce que le terme qu'on emploie pour désigner l'intérêt dans le Coran est *riba* qui signifie usure en arabe. Cette question confronte deux pensées différentes : ceux qui pensent que le Coran désigne uniquement un taux exorbitant et ceux qui sont d'avis que le *riba* comprend toute sorte d'intérêt, exorbitant ou pas. Mais encore une fois, ne faudrait-il pas contextualiser cette condamnation dans l'Arabie préislamique ou des taux abusifs pouvaient mener les débiteurs dans la misère ?

L'interdiction de l'intérêt n'a pas été allégée dans l'islam comme dans le judaïsme et le christianisme, mais les musulmans ont dû trouver des solutions pour surmonter le défi de faire des transactions financières sans intérêt. Des opérations clandestines ont été utilisées mais la seule conséquence de cela, c'était l'application des taux abusifs. L'interdiction de l'intérêt avait fait effet dans le sens contraire.

Le moyen le plus récent pour trouver une solution au problème de l'intérêt par l'islam est la création des banques islamiques qui ont commencé à apparaître dans les années 1970. Parmi les caractéristiques les plus importantes des banques islamiques, on trouve bien évidemment l'absence de l'intérêt.

Les banques islamiques se sont données des outils pour pouvoir faire des transactions financières et ainsi obtenir des rendements comme l'*Ijara*, la *Murabaha*, la *Musharaka* ou la *Wakala*.

L'*Ijara* est presque la même chose que le leasing avec une seule différence : il n'y a pas de pénalité pour les retards de paiement, sinon cela reviendrait à collecter de l'intérêt.

La *Murabaha* est une transaction entre le client et la banque islamique où la banque achète le bien que le client souhaite acquérir et que le client lui rembourse avec une marge bénéficiaire et une période de remboursement prédéterminée dans un contrat afin d'éviter le paiement d'intérêt.

La *Musharaka* est un contrat où la banque et le client contribuent chacun à la réalisation d'un projet spécifique.

La critique la plus importante concernant les banques islamiques, c'est qu'au fond elles ressemblent beaucoup aux banques conventionnelles et que leurs instruments financiers sont presque tous équivalents aux instruments de la finance conventionnelle. Un autre aspect qui met en cause les banques islamiques est le parallélisme qu'on observe entre les marges bénéficiaires qui sont censées être une alternative aux intérêts et les intérêts eux-mêmes : en effet, ces deux ont des comportements très similaires. L'intérêt des banques conventionnelles et la marge bénéficiaire des banques islamiques ne reviendraient-ils pas au même en pratique ?

Il serait rationnel de penser que, lorsque les religions abrahamiques sont apparues ou lorsqu'elles étaient très influentes sur Terre, l'interdiction de l'intérêt avait bien une logique : celle de réduire les inégalités et de protéger les personnes en situation difficile des créanciers qui étaient souvent des usuriers. Mais cette interdiction est bien sûr en conflit avec les enjeux du monde contemporain où le prêt à intérêt constitue un des éléments clés du capitalisme.

Sinan Güven

Dans la même thématique, la rédaction vous propose les articles suivants :

FIRST

Vers un retour de la « finance de l'ombre »  
- Alex Oktay -

Sources:



**SINAN GUVEN**

VICE-PRÉSIDENT

[in](#) [✉](#)